

Educateur ou Educatrice spécialisé.e d'internat (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT
VOUS!**

La Province de Namur recrute un/une éducateur ou éducatrice spécialisé.e d'internat (F/H/X) pour l'Institut provincial d'Enseignement Secondaire – Ecole provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves.

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Lieu de travail principal : IPES – Ecole provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves, Rue du Haras, 16 à 5340 GESVES.
- Contrat : CDD à mi-temps jusqu'au 2 juillet 2027.
- Votre candidature est attendue pour le 16 août 2026 au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : **Ecole provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves (EPEEG)**

L'École Provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves (EPEEG) permet aux jeunes de s'immerger totalement dans les métiers du cheval dès le début de leur formation.

Une infrastructure exceptionnelle mise à leur disposition, le soin et l'entraînement d'une centaine de chevaux, les concours organisés par l'école ou par les fédérations équestres et les manifestations internationales mettent les élèves en contact perpétuel avec les dures réalités des métiers qu'ils pourront exercer à la fin de leur scolarité.

Votre mission / Vos missions

L'éducateur-riche d'internat exerce dans des structures multiples (dortoirs, aires de détente, aires de jeux extérieures, restaurant,...). Ses missions sont très variables, qu'elles soient d'ordre pédagogique, organisationnel, relationnel, matériel et de sécurité. Il-Elle est un-e pédagogue de la relation. Il-Elle gère, en équipe, les séquences qui précèdent et terminent la journée de l'élève. Il-Elle assure quotidiennement le bon fonctionnement de l'internat, en veillant à ce que les règles et conventions (projet d'établissement, Code de Vie, ROI,...), que se donne la communauté éducative, soient respectées.

L'éducateur-riche devra remplir deux types de missions, une à caractère éducatif, et l'autre à caractère administratif. La première doit rester prépondérante dans le travail que doit accomplir l'éducateur-riche.

Par exemple, le rôle de l'éducateur-riche sera de privilégier, par-delà la gestion administrative des turbulences, un véritable suivi pédagogique des problèmes de stress ou de nervosité. Il conviendra en plus de noter les actes accomplis, de s'enquérir auprès de l'élève, dès son retour au calme, du motif des perturbations engendrées. Cela peut permettre de détecter les difficultés plus profondes que peuvent rencontrer les élèves.

Votre profil

- Vous êtes titulaire du diplôme de bachelier en éducation spécialisée.
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse :

carriere2@province.namur.be

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en une seule étape :

- **Une audition** évaluant notamment la motivation des candidats et candidates, leurs compétences techniques et comportementales et leur vision de la fonction.

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Mi-temps (19 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée déterminée jusqu'au 2 juillet 2027
- Estimation de la rémunération : Educateur.trice spécialisé.e - Echelle B1
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.251,89€ (X ½)
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3.631,13€ (X ½)

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse carriere2@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Remboursement de 0,36 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse carriere2@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 16 août 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse daccota@province.namur.be

Nous vous voulons dans notre **équipe** !